

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 27 FEVRIER 2017 à 18h30

Sous la Présidence de M. PEYRON Christian,

Etaient présents :

RAFINESQUE C- BERNARD J – SANCHEZ B - CHARLES P - ROS C - BALBI F - ROCHE R -
LEBEGUE J – ALTIER MA - DEPEYRE A - MARCHAND G – SABATIER TH - FAURE C –
TRAMIER JF – ROMANINI B – VICENTE V - GILLET N – CHETTOUH Y – GARCIA A - BASTET
S – AVON E – GAMBARO E.

Procurations: RIGGIO B. à ALTIER M.A – BRUNA F. à BASTET S.

Absents Excusés : - PLAINDOUX M. - ROUX R.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr CHARLES Patrice se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 6 Février 2017.

3/ ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE AU SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE (M. PEYRON)

04 Oppositions : Mmes GAMBARRO, BRUNA, MM. BASTET, AVON.

Décision approuvée à la majorité pour adhérer au Syndicat des Portes de Provence.

Monsieur BASTET prend la parole et indique qu'il s'est opposé à cette adhésion car la Communauté de Commune Rhône Lez Provence avait connaissance de ce transfert depuis plus de 18 mois, et qu'il n'y avait pas eu de débat. Il rajoute qu'il s'oppose à cette adhésion non pas parce que c'est un mauvais choix, mais parce qu'il aurait préféré qu'il y ait un débat.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu un débat au SIVOM ainsi qu'en commission de l'intercommunalité, et de rajouter que lorsque l'on est dans l'opposition, on ne peut pas prétendre à participer à toutes les commissions. Ce ne sont pas les élus qui ferment la porte, ce sont les électeurs qui ont décidés de ne pas l'ouvrir.

4/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 (M. PEYRON)

Comme chaque année depuis 2009 pour les communes de plus de 3500 habitants, le Conseil municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations budgétaires (DOB). Tous les membres de l'assemblée ont reçu avec leur convocation à cette séance une note explicative permettant d'effectuer un rappel sur la présentation du budget, le contexte institutionnel et les perspectives économiques nationales et la présentation des éléments budgétaires de la commune.

Monsieur le Maire constate que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu et clôt la question qui conformément à l'article L 2312-1 et suivants du CGCT n'est pas sanctionnée par un vote et ne présente pas de caractère décisionnel.

Monsieur FAURE s'interroge sur le nombre de personnel transféré à la Communauté de Commune Rhône Lez Provence. Monsieur le Maire lui indique que 3 personnes ont été transférées suite au transfert de compétence « déchets ». Il précise que cette charge financière de personnel est retenue sur l'attribution de compensation qui est versée chaque année par la CCRLP à la commune.

Monsieur le Maire rajoute que l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » n'ayant pas été défini en raison du refus de la ville de Bollène, il s'agit actuellement d'une « coquille vide » ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'autres transferts pour le moment.

Monsieur BASTET indique que concernant ce débat d'orientation budgétaire, il s'attend à plus d'objectifs pour le développement du village, ce qui n'a pas été fait à son époque.

Monsieur le Maire répond que cet excédent servira pour le futur et rappelle qu'en 2001, l'excédent se chiffrait à 300 000 francs, soit environ 45 000 €, laissé par l'ancienne municipalité.

Il rappelle que les travaux des écoles, de la place H. Fabre... ont été réalisés sans emprunts.

5/ PRISE EN CHARGE SORTIES PISCINE ECOLE ELEMENTAIRE J. MOULIN (Mme ROS)

Accord unanime pour autoriser la prise en charge par la commune des droits d'entrée à la piscine de Bollène ainsi que les frais de transport pour 4 classes de l'école (CM1 et CM2).

- les frais de transport s'élèveront à 99.80 € TTC par jour (2 rotations) soit 1 596.80 € pour les 16 séances.
- le tarif des entrées à la piscine municipale de Bollène est de 1.80 € séance/enfant (sous réserve de modification au 1^{er} janvier 2017) soit un montant prévisionnel de 3 024 € pour les 16 séances.

6/ CONVENTIONS SEJOURS ACCUEIL JEUNES CENTRE DE LOISIRS DU LAUTARET (Mme ROS)

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions entre l'Association Loisirs et Sports Ubaye et le Centre de Loisirs du Lautaret pour :

- Un séjour en pension complète avec activités du 03 au 07 juillet 2017 pour 12 jeunes et 2 animateurs, (Rafting, canyoning et trottinette tout-terrain).

Pour un coût de 1 792 € pour les prestations relatives à l'hébergement en pension complète et 1 456 € pour les activités.

7/ CONVENTION MISTRAL HABITAT ENTRETIEN « RESIDENCE LES BALCONS DE PEYRAFEUX » (M. PEYRON)

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec Mistral Habitat pour une durée de 3 ans, dans le cadre de l'entretien des bâtiments de la résidence Les Balcons Peyrafeux.

8/ CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION N°683 RUE JEAN JAURES (M. PEYRON)

Accord unanime pour autoriser la cession de la parcelle cadastrée section I n°683, d'une superficie de 145 m², au prix de 280 € à Mme Yolande VALLAT.

**9/ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017 (M. PEYRON)**

Accord unanime pour autoriser l'engagement et le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, notamment pour l'acquisition de la maison GARCIA, cadastrée section I n°249 pour un montant global prévisionnel de 250 000 €.

La séance est levée à 19h30

Fait à MONDRAGON, le 28 Février 2017.

**Le Maire,
Christian PEYRON.**

**Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.**

